



Union Locale CGT de Béthune

558 rue de Lille 62400 BETHUNE

Tel/fax : 03 21 56 16 19 – ulcgt.bethune@gmail.com

SPÉCIAL BRADERIE 2011

NON AU DÉMANTELEMENT

DES SERVICES DE LA SANTÉ HOSPITALIÈRE

LE SERVICE PUBLIC DE SANTÉ HOSPITALIÈRE DOIT RESTER INTÉGRALEMENT À BÉTHUNE... ET L'ARRONDISSEMENT DOIT CONSERVER TOUTES SES COMPÉTENCES PUBLIQUES, DE PROXIMITÉ ET DE SOINS POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION !

Quand Roselyne BACHELOT, ministre de la Santé, et André FLAJOLET, député-maire de St Venant, décidaient de la réorganisation / restructuration complète des services publics de la santé hospitalière, la CGT avait déjà alerté l'opinion sur les dangers à venir de cette régionalisation de la santé publique.

Depuis 3 ans, la situation empire chaque année, et le démantèlement des hôpitaux publics a commencé : la stratégie de Bachelot / Flajolet (UMPistes réputés du camp libéral) est de faire de la place pour répondre aux demandes des multinationales privées de la santé, telle que la Générale de Santé qui s'accapare année après année de pans entiers de services de santé.

Celui qui a déjà vu un épisode de la série « Urgence » aura compris combien le système de santé que Bachelot / Flajolet ont proposé et mis en place, est une copie conforme du système en place aux USA.

C'est-à-dire que pour avoir les meilleurs soins, les meilleurs spécialistes, les meilleures conditions de séjour proches de chez soi, l'important n'est pas d'être un être humain, mais c'est d'avoir une carte bleue et une bonne mutuelle... vous n'êtes plus un patient, vous êtes un client... Cette réalité est déjà bien présente avec les dépassements d'honoraires, les délais d'attente pour se faire soigner ou pour avoir accès à un spécialiste, ou pour se faire opérer à l'hôpital public qui est censé garantir l'égalité devant la maladie sans se soucier des revenus ou de classe sociale.

Bachelot / Flajolet ont répondu aux multinationales et aux exigences européennes... la santé publique doit être rentable et être mis en concurrence libre et non faussée. D'où les répercussions négatives qui vont à l'encontre des intérêts des citoyens de ce pays : fermetures d'établissement de proximité et délocalisation de services, spécialisation des

hôpitaux, démantèlement des urgences et des Samu de proximité, politique de régionalisation des soins...

Dans quelques années, voire quelques mois, certains d'entre nous devront faire des dizaines voire des centaines de kilomètres selon la pathologie et la nature des soins... et des milliers pour les visiteurs !

Avec la méthode Bachelot / Flajolet / UMP, au nom des économies budgétaires, c'est le patient qui paiera toutes les factures... sauf s'il a les moyens financiers de se faire soigner dans une clinique... la médecine à 2 ou 3 vitesses ne doit pas se mettre en place dans la 5ème puissance économique mondiale.

Trois mensonges d'Etat

1) On nous parle de déficit de la Sécu, alors que rien que pour 2010, l'exonération de cotisations sociales accordées aux employeurs (pas aux salariés) a été de 34 milliards d'euro (2 fois le déficit annoncé) dont 27 milliards pour les plus grandes entreprises multinationales cotées à la bourse (CAC 40) qui ont reversées 80 milliards à leurs actionnaires (2010).

2) On nous parle de déficits publics, alors que les guerres, menées actuellement par la France, coûtent plus de 4 milliards d'euro par an... les budgets militaires explosent mais les hôpitaux ont de moins en moins de moyens pour développer des services de qualité et des compétences nouvelles...

3) On nous dit qu'il y a « trop de fonctionnaires », alors que les entreprises privées qui s'accaparent des dits « marchés » publics (santé/éducation/énergies/réseaux ferrés et routiers/communications...) au nom des PPP (partenariat public privé) sont 15% plus chères... le marché est juteux pour les actionnaires mais désastreux pour les travailleurs et les citoyens ordinaires de ce pays... le libéralisme veut nous sacrifier sur l'autel de la rentabilité et de la libre concurrence !

ENSEMBLE RESISTONS, SIGNONS LA PÉTITION ET RASSEMBLONS NOUS CONTRE CETTE PRISE DE POUVOIR DES MARCHÉS FINANCIERS, DES DOCTRINES LIBÉRALES ET DES MULTINATIONALES... SUR NOS VIES....

TOUS AU RASSEMBLEMENT DEVANT L'HÔPITAL DE BÉTHUNE
À 14H00 LE JEUDI 8 SEPTEMBRE 2011 !

CONTRE L'ARNAQUE DE LA RÈGLE D'OR

RÉSISTANCE !

L'Assemblée nationale vient d'adopter en première lecture le projet de loi constitutionnelle relative à l'équilibre des finances publiques appelée aussi «**règle d'or**», quant au Sénat il doit bientôt l'examiner.

Les conséquences et les dangers d'une telle modification de la Constitution Française sont graves et elle aura des répercussions sur les travailleurs durant des décennies voire des siècles. Et une forme d'union sacrée politique se met en place, alors que cela va à l'encontre des travailleurs, des peuples et des idéaux de progrès social.

Si la **règle d'or** est validée par une Loi puis introduit dans la Constitution au 2/3 des élus des deux chambres (Assemblée et Sénat), ses règles nous mèneront à l'austérité permanente en pénalisant encore plus les salariés, les retraités, les chômeurs... le Peuple travailleur devant faire encore des sacrifices pour rembourser les déficits créés par le capitalisme, ses responsables et ses actionnaires, et ce alors que le capitalisme ne subsiste que grâce au travail et à l'exploitation de millions de travailleurs.

La **règle d'or** c'est être asservi à la dictature des marchés et des « docteur fol 'amour » de la finance et de la spéculation boursière, qui ont mis la planète à terre et plongés des pays et des dizaines de millions de famille dans la misère et dans la décadence.

La **règle d'or**, c'est mettre la démocratie en danger pour répondre aux théories économiques ultralibérales qui sont à l'origine de la crise la plus importante depuis 1929.

La **règle d'or**, c'est s'abaisser, au nom de la concurrence libre et non faussée, aux exigences de l'Europe des capitalistes qui imposent la libéralisation des organismes sociaux gérés paritairement, tels que la Sécurité Sociale, les caisses de retraites complémentaires ou l'assurance chômage... cela serait un terrible

bond en arrière de 65 ans... et des décisions antisociales unilatérales pour satisfaire aux exigences des riches... c'est un terrible recul de civilisation qui s'annonce si nous ne réagissons pas collectivement contre cette imposture et cette mascarade démocratique.

La **règle d'or**, c'est le remboursement d'une dette pendant des décennies alors que c'est vous qui avez prêté l'argent...

« Imaginez que vous prêtiez de l'argent à votre banquier, disons 100 euros... il spéculé, les perd... puis il exige que vous le remboursiez de 100 euros +20 euros de frais » CHERCHEZ L'ERREUR !

Pensez-vous que nous devons rembourser aujourd'hui, demain et encore dans 100 ans, ce que nous avons déjà donné aux capitalistes par notre travail (soit environ pour la France : 250 milliards d'euros de plus-values nets dégagés par an, au minimum) depuis des siècles, des milliers de milliards qu'ils ont bradé par la spéculation en quelques années ?

Avant de voter la règle d'or, les élus politiques ne devraient-ils pas en priorité, demander des comptes aux multinationales, aux banques, aux marchands de crédits... à qui des largesses ont été accordées au point qu'il y a quelques années, ils ne savaient plus quoi faire de tout cet argent ?

Avant de voter la règle d'or, les élus politiques ne devraient-ils pas demander des comptes à celles et ceux pour qui, l'Etat et les gouvernements, ont déroulé des tapis rouges, ont mis en place des exonérations de cotisations et d'impôts, qui ont reçu des subventions et des aides publiques... sur 20 ans, ces largesses de classe représentent la quasi-totalité de l'endettement annoncé du pays... et ce alors qu'ils ont délocalisé, licencié, et profité sans contrôle ni tabou ?

L'intérêt pour les peuples d'Europe et du monde, c'est de refuser cette nouvelle forme de dictature financière.

Et si l'argent est roi, alors il faut comme à Paris le 21 janvier 1793 à 10h22mn, lui couper la tête ? C'est la règle d'or de notre classe sociale opprimée par les marchés et les politiciens à leur botte !

NON AU TIMBRE FISCAL DE 35 EUROS POUR ALLER EN JUSTICE CONTRE LES EMPLOYEURS (CIVILE-SOCIALE-PRUD'HOMALE)

Après la suppression de 61 Conseils de Prud'hommes et les réformes de cette juridiction défavorables aux salariés, le Gouvernement poursuit sa politique semant d'embûches procédurales et financières le recours au juge.

Ce fut notamment le cas avec l'assistance obligatoire par un avocat (entre 3000 et 5000 €) lors de pourvois en Cour de Cassation, ce qui a eu pour effet d'abaisser de 30% le nombre de recours.

Aujourd'hui, un nouveau pas est franchi avec l'instauration du paiement d'un timbre fiscal de 35€ pour toutes instances introduites devant les juridictions civiles, sociales, et prud'homales.

Ce dispositif remet en cause la gratuité de la procédure prud'homale et de fait handicape l'accès au juge pour des milliers de salariés.

La volonté du gouvernement de réduire le contentieux prud'homal par tous moyens, et ainsi priver les salariés de la possibilité de faire valoir leurs droits, rejoint la volonté patronale de tout faire

pour éviter d'être condamné, alors que les licenciements, les non paiements de salaires, et autres délinquances patronales continuent de frapper des milliers de salariés.

Les conseils de prud'hommes ont avant tout besoin de moyens en personnel et en budget, pour répondre aux demandes de justice des salariés face à un patronat qui s'exonère du respect des droits les plus élémentaires.

La CGT considère que la remise en cause de la gratuité de la procédure en matière prud'homale revient, pour celles et ceux, qui dans une large majorité sont privés de leurs emplois et d'un revenu décent, à s'acquitter d'une taxe pour obtenir réparation d'un préjudice que leur a fait subir leur employeur.

Cette mesure est contraire à l'article 6 de la convention européenne des droits de l'homme qui édicte le principe d'égal accès à la justice pour tous.

La CGT exige le retrait de cette disposition. Elle agira par tous les moyens pour y parvenir

SIGNEZ LA PÉTITION NATIONALE EXIGEONS LE RETRAIT DE CETTE DISPOSITION ANTISOCIALE

+ INFOS... + INFOS...+ INFOS

Indemnité mensuelle d'un député: 7 064,8 € bruts par mois qui comprend une indemnité de base (5 487,25 €), une indemnité de résidence (164,62 €) et une indemnité de fonction non imposable (1 412,97 €). Cela représente 5 261,01 € net par mois.

Indemnité représentative de frais de mandat : 5 884,9 € net par mois, pour faire face aux diverses dépenses liées à l'exercice de leur mandat (voiture, loyer, frais de réception, d'habillement...)

Indemnité mensuelle d'un sénateur : 7 064,8 € bruts par mois qui comprend une indemnité de base (5 487,25 €), une indemnité de résidence (164,62 €) et une indemnité de fonction non imposable (1 412,97 €). Cela représente 5 378,88 € net par mois.

Indemnité représentative de frais de mandat : 6 209,1 € net par mois pour faire face aux diverses dépenses liées à l'exercice de leur mandat (voiture, loyer, frais de réception, d'habillement...).

Traitement mensuel du Président de la République: 27 287,95 € bruts par mois qui comprend une indemnité de base (21 194,52 €), une indemnité de résidence (635,84 €) et une indemnité de fonction non imposable (5 457,59 €).

Traitement mensuel du 1^{er} ministre : 27 287,95 € bruts par mois qui comprend une indemnité de base (21 194,52 €), une indemnité de résidence (635,84 €) et une indemnité de fonction non imposable (5 457,59 €).

Avantages : logement de fonction à Matignon, accès gratuit au réseau SNCF, voitures de fonction et chauffeurs, mise à disposition d'une flotte d'avions, bénéfice de plusieurs résidences secondaires.

Traitement mensuel d'un ministre : 18 192,96 € bruts par mois qui comprend une indemnité de base (14 129,68 €), une indemnité de résidence (423,89 €) et une indemnité de fonction non imposable (3 638,39 €).

Avantages : logement de fonction ou prise en charge par l'Etat d'une superficie maximale de 80 m² plus 20 m² par enfant à charge, accès gratuit au réseau SNCF, voiture de fonction et chauffeur, quota de déplacements aériens.

C'est contre le patronat, la misère et le chômage qu'il faut lutter.

Pas contre les immigrés et les pauvres !

LA CGT brise 6 MENSONGES de l'INTOLERANCE et de la HAINE pour faire face aux chants des sirènes de l'extrême droite populiste et identitaire...et ses alliés !

1) **« Les immigrés ont la priorité pour obtenir les logements HLM »**

Mensonge. Trois ménages immigrés sur quatre vivent dans les logements privés. Les étrangers occupent 7 fois plus souvent des logements précaires et 4 fois plus souvent des logements surpeuplés que les Français de même condition sociale. Un quart des familles manquent soit d'un W.C. soit d'une installation sanitaire. Un dixième seulement des HLM est occupé par une famille étrangère. Il y a encore 10 ans, 9,5 % des HLM étaient occupés par des cadres supérieurs. Le gouvernement Balladur avait augmenté en 1993 le plafond d'accès aux HLM, défavorisant ainsi encore plus les familles les plus nécessiteuses. Dans le même temps, alors que des milliers de familles prioritaires attendent un logement, il y a des milliers de logements vacants, malgré la loi.

2) **« Les immigrés coûtent cher à la Sécu »**

Mensonge. Jacques Chirac avait repris ce mensonge en affirmant que grâce aux aides sociales, une famille d'immigrés vivait mieux qu'une famille française. Une enquête des élèves de l'ENA (l'Ecole Nationale d'Administration qui forme les élites) démontre que les étrangers cotisent plus qu'ils ne perçoivent dans les deux secteurs déficitaires de la Sécu. Ils cotisent à hauteur de 7,6 % pour le régime maladie alors qu'ils ne touchent que 6,3 % des prestations. De même ils cotisent à hauteur de 7,9 % pour les retraites alors qu'ils n'en perçoivent que 5 %. Par ailleurs, ayant rarement les moyens de cotiser à une mutuelle complémentaire, le taux de remboursement des dépenses médicales n'est que de 51% pour les immigrés contre 77,8 % pour les Français.

3) **« Les immigrés sont la cause principale de la délinquance »**

Mensonge. A condition sociale identique, la délinquance n'est pas plus élevée chez les immigrés que chez les Français. La petite délinquance est généralement plus importante dans les milieux défavorisés où se retrouvent les immigrés venant des pays pauvres. Sur les condamnations prononcées, 18,7 % concernent des étrangers, mais 1/4 de ces délits se rapporte à des infractions liées aux lois sur l'immigration. Infractions

qui ne cessent d'augmenter du fait d'une législation de plus en plus dure et sévère pour les « illégaux ». Le harcèlement incessant de la police explique aussi le fait que les immigrés soient plus souvent mis en cause. D'ailleurs, pour une même infraction, 35 % des personnes seront envoyées au parquet si elles sont françaises contre 63 % si elles sont maghrébines ou français issus de l'immigration notamment nord-africaine.

4) **« La France aux français » ?**

Imbécile. Être français de souche est totalement dénué de sens dans un pays où 32% des français ont des grands-parents d'origine étrangère.

La population française actuelle est le fruit de siècles d'immigrations et de métissages incessants, qui en font sa richesse et sa diversité. Non, nos ancêtres ne sont pas tous d'irréductibles Gaulois ! Non, il n'y a pas 65 millions de français et 6 milliards d'étrangers !

5) **« Les immigrés ne s'assimileront jamais » ?**

Assimilation (déf. Scientifique) : « processus par lequel un être vivant en transforme un autre en sa propre substance » Les immigrés n'ont pas à « s'assimiler » car personne n'est en droit de forcer un individu à abandonner ou à détruire son identité et sa culture. En revanche, il faut favoriser le processus de participation active et collective à la société, de membres variés et différents, tout en acceptant leurs spécificités culturelles, sociales et morales qui, elles, enrichissent la société.

CONTRE L'ASSIMILATION FORCÉE : Il faut se battre pour une vraie citoyenneté : Droit de vote pour les immigrés. Régularisation de TOUS les sans-papiers. Interdiction des partis xénophobes et racistes.

6) **« 4 millions de chômeurs, 4 millions d'immigrés » ?**

Mensonge. Il n'y a aucune corrélation entre le chômage et l'immigration : 17% d'immigrés en Suisse et « seulement » 5% de chômeurs. En France, la proportion d'étrangers n'a pas évolué depuis 1974, alors que le nombre de chômeurs a plus que triplé. Les immigrés sont les premières victimes du chômage et de la précarité (25% des immigrés sont au chômage, 40 % dans la précarité) ; ils sont utilisés comme « amortisseurs de la crise » et « bouc émissaires » de tous les maux de cette société qui met les êtres humains au service des économies. De plus, les immigrés subissent la discrimination à l'embauche ainsi que leurs enfants et leurs petits enfants (par exemple il faut être français pour être fonctionnaire).

A Propos du Capitalisme, Karl MARX écrivait : « A 50%, il est téméraire ; à 100%, il foule aux pieds toutes les lois humaines et à 300%, il ne recule devant aucun crime »